

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du quinze décembre deux mille vingt-trois et sous sa présidence, en application de l'article L. 2121-17 du CGCT.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Adjointes ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Philippe RICHIER, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Sandrine BELHACHE-DIET, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Lyes DAIBECHE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers municipaux

Absents excusés : Bernard BIANCO ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD ; Georges BENAKOU ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Rigobert LOEMBA ayant donné pouvoir à Dieinaba SY.

Absente : Martine ROBERGE

Secrétaire de séance : Christian FOSSOUL

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Voix délibératives : 28

2023-81

**PROJET DE VENTE DU FOYER MARCEL BRUNET
ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ; que toute cession d'immeubles ou de droits immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu l'avis des Domaines en date du 17 novembre 2023,

Considérant que le Foyer Marcel Brunet sis 127 route de Dieppe, cadastré section AD 254 d'une contenance de 46 m² relève du domaine privé de la commune,

Considérant que ledit foyer nécessitera d'ici quelques années des travaux de réhabilitation importants (toiture, façade, isolation thermique, mise aux normes, etc.),

Considérant que seules trois associations occupent ce foyer de manière sporadique,

Considérant les orientations du rapport d'orientation budgétaire 2023 visant à réduire les coûts de fonctionnement et à générer de nouvelles recettes,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention,**

- Donne son accord de principe pour la vente du Foyer BRUNET, au prix de 45 000 € TTC,
- Charge l'Agence Espace Immo sise 2 place Aristide Briand à Notre-Dame de Bondeville d'accompagner cette vente,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce mandat.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20231221-2023-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2023



Madame le Maire,
Myriam MULOT